



TECHNIQUES
DE L'INGÉNIEUR

LES FOCUS
TECHNIQUES DE L'INGÉNIEUR



UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE EST-ELLE

avril / 2019

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
LE DÉFI DE LA DURABILITÉ	4
▪ L'ÉCONOMIE DURABLE, DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE	4
▪ LA DURABILITÉ À L'ÉPREUVE DE L'ÉCONOMIE	6
▪ QUELLES RESPONSABILITÉS POUR UNE TRANSITION ÉCO... NOMIQUE ?	8
▪ COMMENT TRANSFORMER UNE LIGNE DROITE EN CERCLE ?	10
POUR ALLER PLUS LOIN	12
▪ LA GESTION DES DÉCHETS DANS L'ÈRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	12
▪ LA RSE AU SERVICE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	13
▪ L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE TESTE SA PREMIÈRE NORME	15
▪ MANAGEMENT DE L'INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	16

INTRODUCTION

La notion d'économie durable a le vent en poupe. Pourtant accoler ces deux mots peut paraître antinomique, l'un tirant sa force d'une croissance infinie, l'autre partant du postulat de la finitude de nos ressources. Alors peut-on concilier économie et durabilité ? Tentative de réponse.

Les deux piliers de l'économie durable : innovation et développement durable

En prenant l'exemple de la transition énergétique française, on verra que les ENR ont explosé dans le mix malgré une culture nucléaire très ancrée. A prix de production équivalent le marché favorise les ENR et un modèle durable.

Croissance économique et développement durable sont-ils compatibles ?

La croissance économique obéit à des lois d'offre et de demande. Si un matériau devient rare, on ne le préserve pas, on le vend juste plus cher. A première vue, croissance économique et développement durable sont incompatibles. La preuve, on arrive (quasiment) pas à bâtir de modèle économique viable autour du recyclage. Sauf qu'aujourd'hui la crise écologique n'est plus un horizon de long terme mais de court terme. Ce qui a tendance à intégrer petit à petit les données écologiques dans l'équation économique.

L'évolution vers des modèles économiques durables est-elle une responsabilité publique ou/et privée ?

L'état a beau signer des traités (COP), publier des décrets (PPE), la trajectoire nationale destinée à limiter l'augmentation des températures n'est pas à la hauteur des enjeux rappelés par ce même état. Au delà du pouvoir de contrainte de l'état qui devient de plus en plus mince, le privé et parmi eux les industriels ont pris conscience de leur intérêt à oeuvrer en amont des lois.

Quelques exemples d'innovation autour des modèles économiques durables

Quelques exemples de modèles économiques durables qui fonctionnent très bien : économie de la fonctionnalité, marketing relationnel, éco-conception, ciblage de marchés, prise en compte de la totalité du cycle de vie, biomimétisme économique... Peut être que je vais essayer de faire cet article sous forme d'interview.

LE DÉFI DE LA DURABILITÉ

L'ÉCONOMIE DURABLE, DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

L'économie durable est portée par deux piliers : le développement durable et l'innovation. En quoi diffère-t-elle du système économique capitaliste libéral que nous connaissons ? Quel cadre impose-t-elle ?

L'**économie durable** se distingue par une prise en compte des **aspects sociaux et environnementaux** afin de répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Le développement durable précise, lui, les contours de l'économie durable en se caractérisant par *"une conception de la croissance économique qui s'inscrit dans une perspective de long terme et qui intègre les contraintes liées à l'environnement et au fonctionnement de la société"* (définition wikipedia). Bonnet blanc, blanc bonnet. Economie durable = développement durable.

La définition du développement durable publiée par la commission mondiale sur le développement et l'environnement de l'ONU diffère de celle donnée par wikipedia. Pour l'ONU, le développement durable est *"un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs"*. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de "besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ; l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de **l'environnement** à répondre aux besoins actuels et à venir".

Cette définition ne fait pas spécifiquement référence à l'économie comme vecteur de la durabilité. Mais pourtant cette définition est la même que celle de l'économie durable.

Retour à la case départ ? Pas tout à fait.

Les besoins et les limites

L'intrication entre économie et développement durable permet de différencier fondamentalement ce qui distingue l'économie durable de l'économie au sens large. L'économie capitaliste libérale (en place aujourd'hui) est cadrée par l'offre et la demande. L'économie durable est cadrée par les besoins et les limites.

En considérant cette définition, on comprend mieux la difficulté de mettre en place de type de fonctionnement, qui doit sans cesse s'auto-évaluer et se circulariser. Analyse de cycle de vie, études d'impacts, empreinte écologique, recyclabilité... toutes ces notions qui constituent aujourd'hui des outils d'amélioration continue pour les industriels sont les piliers de la construction de modèles économiques durables.

Au-delà de la prise en compte de ces outils, c'est la pondération qu'on leur donne dans le processus de production qui va faire – ou pas – émerger des modèles durables de développement.

Prenons l'exemple des transports : la voiture électrique est un bon moyen de remplacer les voitures thermiques polluantes. Si on considère les émissions des véhicules une fois vendus, cela est vrai. Si on considère l'ensemble du cycle de vie des deux types de véhicules, cela est totalement remis en cause, car les batteries des véhicules électriques sont composées de métaux rares dont l'extraction "produit" beaucoup de CO2.

L'innovation

L'innovation est, avec le développement durable, le second pilier de l'économie durable, mais plus largement un pilier de l'économie au sens large. Et surtout de notre économie capitaliste. La révolution industrielle a financé l'innovation par le crédit, et cela n'a pas cessé depuis.

Le crédit permet de faire de la recherche, d'innover, et in fine de gagner de l'argent grâce à ces innovations.

L'innovation est partie intégrante de notre système économique. D'ailleurs, le fait que les chercheurs cherchent et "trouvent" est un pilier de notre fonctionnement économique au même titre que la capacité des banques à prêter de l'argent aux industriels pour financer leur R&D.

Le défi qui se pose est celui de la capacité de l'homme à s'emparer des enjeux du développement durable pour les transposer dans notre modèle économique préexistant en lui appliquant strictement ses contraintes propres.

Une fois établies les conditions d'une économie durable, reste à élucider une autre question : une économie durable peut-elle se construire et s'épanouir au sein d'un modèle capitaliste libéral ?

22/04/2019

LA DURABILITÉ À L'ÉPREUVE DE L'ÉCONOMIE

Il est à première vue difficile d'intégrer la notion de durabilité dans le système économique tel qu'on le connaît. En effet, ce dernier obéit à des temporalités courtes, ne se soucie pas a priori de l'état des ressources qu'il consomme, ni plus globalement de la durabilité de ce qu'il finance.

Pour simplifier, dans le système – capitaliste et libéral – qui est le nôtre, l'activité économique détruit l'environnement.

En y ajoutant la notion de durabilité on le rend pérenne. Facile. Sauf que la durabilité est une chose simple à projeter mais extrêmement complexe à mettre en place pratiquement. Parce que l'évaluation de la durabilité économique d'une activité prend en compte l'intégralité de son cycle de vie.

Ainsi les véhicules électriques, s'ils ne produisent pas de CO2 pendant leur fonctionnement, nécessitent pour la fabrication de leur batterie des métaux rares qui, eux, sont très émetteurs de CO2.

Il en est de même dans une certaine mesure pour les éoliennes et les panneaux solaires.

Les crédits carbone sont un autre exemple. Mis en place pour permettre aux industriels de compenser leurs émissions de GES, il est aujourd'hui devenu un instrument de spéculation, et le moyen pour certaines entreprises de s'acheter une image de durabilité sans rien changer de leurs pratiques non durables.

Des synergies ?

Autre exemple, le recyclage : selon un rapport de l'ADEME datant de 2002, le recyclage est une solution pertinente pour certains matériaux comme l'acier, l'aluminium ou le verre. Par contre, le recyclage du plastique est plus épineux. S'ils se substitue entièrement au plastique vierge dans les produits transformés, le plastique recyclé fait

sens. Si le plastique recyclé est utilisé à la place du bois pour fabriquer des meubles, mieux vaut alors l'incinérer. Même chose pour les papiers et cartons : l'utilité écologique de leur recyclage dépend de plusieurs paramètres locaux comme la présence d'un incinérateur par exemple.

Du coup, une question émerge : étant donné que la notion de développement durable oblige à prendre en compte des contraintes – finitude des ressources, besoins – qui constituent des freins au développement économique, le développement durable et l'économie peuvent-ils être synergique ?

La réponse est non. L'économie de marché que nous connaissons se nourrit d'une croissance perpétuelle et régulière dans le temps. Tel quel, il n'est pas adapté, par définition, pour faire émerger des modèles durables soucieux de la gestion des ressources et des impacts environnementaux.

Ce que l'on observe via les exemples évoqués ci-dessus, c'est que les modèles économiques durables mis en place – pour le recyclage par exemple – sont contraints de s'adapter à la réalité économique. Pas le contraire. L'exemple de l'économie circulaire illustre bien cette adaptation.

Cela est connu, et cela ne changera pas. Ou pas assez vite par rapport à l'évolution des problématiques écologiques que nous connaissons.

Une illusion

Ainsi, la vision du développement durable comme une façon de concilier la croissance économique avec la protection de l'environnement et la cohésion sociale est une douce illusion. Et un contresens par définition.

Le cas de l'éolien en France en est le symbole. Longtemps subventionné pour rendre son prix de vente compétitif, l'électricité éolienne est artificiellement "boostée" par l'État

dans le cadre de la transition énergétique.

Et même si le prix de l'éolien terrestre en France est aujourd'hui compétitif, l'État continue à garantir l'achat de l'électricité produite pour favoriser le développement de la filière. Cet exemple, loin d'être isolé, montre que beaucoup de solutions durables doivent être "accompagnées" pour pouvoir exister économiquement.

Les subventions destinées à encourager l'achat de véhicules électriques participent du même mouvement.

Mais le tableau n'est pas si noir. Pour une raison : l'innovation. Qui aurait cru il y a 20 ans que l'électricité solaire ou éolienne serait aussi rentable aujourd'hui ? L'innovation dans ces domaines a permis et permettra d'atteindre des niveaux de rendements exceptionnels.

D'ailleurs, le stockage efficace de l'énergie éolienne est probablement l'innovation qui permettra à l'éolien de se faire une place définitive dans le marché énergétique français et mondial, même si des solutions efficaces existent déjà. Entre-temps, il faudra que l'innovation permette à la filière éolienne de résoudre une autre problématique, celle de son empreinte écologique.

On en est loin. Mais si développement durable et économie de marché sont par essence incompatibles, la première option pour intégrer un modèle durable dans l'économie actuelle est bel et bien l'innovation.

22/04/2019

QUELLES RESPONSABILITÉS POUR UNE TRANSITION ÉCO...NOMIQUE ?

L'État a beau signer des traités (COP), publier des décrets (PPE), la trajectoire nationale destinée à limiter l'augmentation des températures n'est pas à la hauteur des enjeux environnementaux. Au-delà du pouvoir de contrainte de l'État qui devient de plus en plus mince, le privé et parmi eux les industriels ont pris conscience de leur intérêt à œuvrer en amont des lois.

Il y a quelques mois, une pétition faisait grand bruit : l'affaire du siècle. Soutenue par des ONG et des personnalités publiques, elle est rapidement devenue la pétition la plus populaire de l'histoire française, réunissant à ce jour plus de deux millions de signatures. L'objet ? Assigner l'État français en justice pour "inaction climatique" et l'obliger à respecter ses **engagements climatiques** internationaux.

Devant le succès de cette entreprise populaire, le gouvernement a reçu, par l'intermédiaire de François de Rugy, une délégation de signataires il y a quelques semaines. Arguant que l'État français avait déjà entrepris des actions pour lutter contre le **changement climatique**, le Ministre de la transition énergétique n'a pas convaincu ses invités. Ces derniers ont mis en avant l'incapacité de l'État à prendre des décisions "à la hauteur de l'urgence écologique".

La situation écologique mondiale est en effet décrite comme une bombe à retardement depuis plusieurs décennies. Il semble aujourd'hui que l'explosion soit en cours. Les espèces disparaissent à une vitesse jamais observée auparavant, les effets de la pollution et du réchauffement ont des conséquences que nous avons sous-estimées... Et pourtant l'État donne l'impression de mettre des pansements là où on aurait tendance à amputer.

Pourquoi ? En 2008, le monde a connu une crise financière sans précédent. Et force est de constater que les États, notamment la France sous l'impulsion du Président Sar-

kozy, ont réagi rapidement et massivement pour renflouer les banques les plus impactées, ceci afin d'éviter un krach encore plus catastrophique et, selon les termes de l'ancien Président français, pour sauver l'économie mondiale.

Le système économique mondial a été sauvé, mais la crise de 2008 a tout de même ruiné des millions de foyers, détruits des millions d'emplois et fragilisé des économies nationales durablement.

Court terme Vs long terme

Ainsi, la politique, c'est avoir une vision à long terme pour un pays, mais c'est aussi et surtout la gestion du court terme. Traduisons : on ne peut pas s'occuper de développement durable que si la santé économique du pays le permet.

Est-ce le cas en France ? Non. La crise des gilets jaunes a commencé après les annonces sur la hausse du carburant. Elle a empiré lorsque le gouvernement a proposé de subventionner – un peu – l'achat de véhicules électriques hors de prix.

Pourtant la France est un pays qui a une sensibilité écologique. Sans tomber dans l'analyse de comptoir, on imagine que la majorité des gilets jaunes pourrait être signataire de la pétition "l'affaire du siècle".

Mais voilà, chez les gilets jaunes comme au gouvernement, la gestion du lendemain devient tellement problématique – pour des raisons économiques – qu'y ajouter des contraintes de durabilité et de long terme paraît presque démagogique. Et pourtant c'est l'équation qui nous est posée, Emmanuel Macron est le premier à le rappeler.

Prenons l'exemple de la RSE (Responsabilité sociale des entreprises). Mise en place pour améliorer les conditions de travail en entreprise, prendre en compte l'éthique, développer l'intérêt managérial..., la notion de RSE est aujourd'hui accolée à celle de développement durable. Ainsi la respon-

sabilité de l'appréhension des conséquences écologiques d'une activité industrielle est passée de l'Etat vers les entreprises. Dernier acte de ce glissement, un article de la loi PACTE à venir, exigeant une modification de l'article 1833 du code civil, et qui pourrait préciser qu' "une société doit être gérée dans son intérêt propre en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de son activité". Alors, est-ce un désengagement de l'État ? Une responsabilisation des entreprises ?

Comme l'État, les entreprises obéissent à la contrainte – économique – du court terme.

Comme l'État, les entreprises doivent maintenir une croissance pour continuer se développer.

Une fois ces conditions remplies, il est temps de se pencher sur les conséquences de nos activités sur le long terme.

De fait, la mise en place de la RSE et son évolution visent à intégrer dans l'ADN du secteur privé la notion de préservation des ressources et plus globalement de développement durable. Ainsi, l'Etat n'ayant pas réussi à imposer à ses entreprises ni à lui-même une contrainte native de durabilité, il en transfère la responsabilité au secteur privé.

Plus de marge de manœuvre pour les entreprises

Comme dit plus haut, la manœuvre pourrait s'avérer payante, et il est évident que les entreprises doivent être partie prenante dans la problématique écologique. Elles ont également souvent un fonctionnement plus agile que les États.

La réalité économique s'impose aux États comme aux entreprises. Il en est de même pour la réalité écologique. Tout est question de temporalité.

Le secteur privé est aujourd'hui sur le devant de la scène pour s'emparer des questions de long terme. Et plus seulement pour une question d'image. Il est vital que cette prise en main soit un succès, car il est certain que la crise écologique, si elle n'est pas prise en compte, sera à l'origine d'une crise financière sans précédent. Mais à quel terme ?

Si cela se produit, les États et les entreprises seront impac-

tés ensemble, au-delà de leurs responsabilités.

22/04/2019

COMMENT TRANSFORMER UNE LIGNE DROITE EN CERCLE ?

La RSE incite les entreprises à mettre en place des modèles durables pour encadrer leurs activités. Au sein de ces modèles émerge la notion d'économie circulaire, outil le plus abouti actuellement pour développer des activités durables.

Nous vivons aujourd'hui dans une économie linéaire : nous prélevons des **matières premières** dans notre **environnement**, nous les transformons et les assemblons. Les produits ainsi fabriqués sont ensuite vendus, consommés puis jetés lorsqu'ils sont hors d'usage. Ces processus sont à la fois extrêmement consommateurs en **énergie** et producteurs de déchets.

L'économie linéaire est donc un système non durable. Depuis quelques décennies la montée en puissance du recyclage est un exemple de tentative d'"arrondir" la linéarité de l'économie.

Le but étant d'arriver à créer un cercle – vertueux – où l'extraction des matières premières et l'énergie consommée pour produire des biens ont un impact nul sur l'environnement.

L'économie n'est alors plus linéaire mais circulaire

L'Ademe définit l'économie circulaire comme *"un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus"*. Pour faire simple, l'économie circulaire est un modèle qui s'intègre dans les modèles économiques existants en y ajoutant les contraintes liées aux exigences de soutenabilité.

Quels sont les ressorts de l'économie circulaire ?

Trois piliers en portent les principes :

- l'offre des acteurs économiques ;

- les demandes des consommateurs ;
- le recyclage.

Faire évoluer l'offre des acteurs économiques

L'offre des acteurs économiques concerne l'approvisionnement en ressources, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale, ainsi que l'économie de fonctionnalité.

Au sein de l'économie circulaire, l'approvisionnement devient durable. Ainsi, les modes d'exploitation des ressources sont raisonnés :

- prise en compte de la finitude des ressources ;
- amélioration de l'exploitation des ressources (en limitant les rebuts d'exploitation par exemple) ;
- prise en compte des impacts environnementaux liés à l'exploitation des ressources ; dans le modèle linéaire, les industriels veulent avoir accès à toutes les ressources potentielles ; dans une économie circulaire, l'accès aux ressources dépend du prix écologique à payer ;
- prise en compte des externalités sociales de l'exploitation des ressources, principalement des impacts sociaux au niveau local.

Autrement dit, l'économie circulaire est avant tout un changement de paradigme assez simple à comprendre. En prenant en compte toutes les externalités liées à une activité industrielle, on contraint celle-ci pour la faire entrer dans un cadre pérenne. Et cela peut rapporter de l'argent, où en faire perdre moins, c'est selon. A titre d'exemple, la pollution de l'air coûte chaque année près de 3000 milliards d'euros dans le monde.

Deuxième volet d'action sur l'offre des acteurs économiques : l'écoconception. L'écoconception, en prônant une approche préventive des problèmes d'environnement, et ce dès la conception des produits, s'avère avoir des effets bénéfiques sur les profits des entreprises. En termes de cycle de vie des produits, l'écoconception est plutôt foca-

lisée sur l'amont, alors que l'économie circulaire demande d'accorder une plus grande importance à l'aval, c'est-à-dire au devenir réel du produit, à son usage, à sa fin de vie, et à son insertion dans différents types de boucles de nature industrielle ou naturelle. Parmi toutes les composantes de l'économie circulaire, l'écoconception est l'usage qui s'est le plus banalisé dans les pratiques industrielles.

Pilier de l'économie circulaire, l'écologie industrielle et territoriale porte bien son nom : elle vise à optimiser les ressources – énergies, eau, matières, déchets mais aussi équipements et expertises – en se basant sur une approche systémique biomimétique.

Dernier composant de l'offre construite par les acteurs économiques, l'économie de fonctionnalité : elle se définit comme un système privilégiant l'usage plutôt que la vente d'un produit.

Elle vise à développer des solutions intégrées de biens et services dans une perspective de développement durable. Ainsi, l'échange économique ne repose plus sur le transfert de propriété de biens, qui restent la propriété du producteur tout au long de son [cycle de vie](#), mais sur le consentement des usagers à payer une valeur d'usage.

Les demandes des consommateurs

Les consommateurs en font la demande depuis des années : ils veulent des produits qui durent plus longtemps. Aujourd'hui ce souhait est entendu par les industriels. Réemploi, réutilisation, vente, occasion, don, et plus généralement allongement de la durée de vie... les moyens de proposer aujourd'hui des produits qui "durent plus longtemps" sont très nombreux. Il s'agit là aussi d'un changement de pratique drastique pour les industriels dont l'usage des méthodes d'obsolescence programmée est aujourd'hui jugé intolérable par l'opinion publique.

Seconde tendance, la consommation responsable. Conscients de leurs rôles, les consommateurs assument aujourd'hui la responsabilité personnelle de choisir ou non d'acheter un produit, pas seulement en fonction de sa qualité mais également selon ses conditions de production et

de son impact environnemental global (à tous les niveaux de son cycle de vie).

Le recyclage, pierre angulaire de l'économie circulaire

[Le recyclage](#) vise à utiliser les matières premières issues de déchets. Si certains matériaux – verre, papier, cartons, acier, aluminium, certains plastiques – sont aujourd'hui facilement recyclables, d'autres – papiers, cartons souillés, certains plastique, polystyrène... – posent plus de problèmes. Des problèmes techniques, ou économiques.

Intégrer le recyclage dans un système d'économie circulaire est à la fois nécessaire et compliqué, car il faut développer un modèle économique viable sur cette partie du process.

Ainsi, les ingrédients de l'économie circulaire, bien que complexes à mettre en place de façon synergique, permettent de construire des modèles économiques durables.

Reste à savoir si le poids des consommateurs, la mise en place de la RSE et l'urgence écologique permettront au modèle circulaire de remplacer l'économie linéaire.

22/04/2019

POUR ALLER PLUS LOIN

LA GESTION DES DÉCHETS DANS L'ÈRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Confédération des Métiers de l'Environnement (CME), FEDEREC, et la FNADE signent le contrat de filière « Transformation et Valorisation des déchets », qui veut engager les entreprises de la collecte, du recyclage et de la valorisation des déchets dans la transition vers l'économie circulaire.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte et la feuille de route pour l'économie circulaire portent de nombreux objectifs pour réduire et mieux valoriser les déchets. En particulier, il faudra réduire de moitié les déchets non inertes mis en décharge chaque année d'ici 2025. Pour « engager une profonde mutation vers le recyclage » et détourner annuellement 8 millions de tonnes des décharges françaises, les entreprises de gestion des déchets estiment qu'il faudra investir 4,5 milliards d'euros d'ici 2025 autour de six axes prioritaires.

Mieux recycler et valoriser les déchets

Le contrat de filière « Transformation et valorisation des déchets » 2019-2022 entend développer l'incorporation de matières recyclées dans les produits neufs. Les engagements volontaires énoncés sur les plastiques sont insuffisants et doivent être étendus aux autres matériaux. La filière compte « adapter au plus juste la qualité des matières de recyclage aux attentes réelles des utilisateurs et à améliorer durablement la compétitivité économique des matières premières de recyclage par rapport aux matières vierges via l'expérimentation d'un mécanisme économique incitatif ».

Afin de valoriser des matériaux non recyclables tels que les mousses et certains plastiques, la filière mise sur le développement de la valorisation énergétique. En particulier, les professionnels parient sur les combustibles solides de récupération (CSR). La filière peine encore à émerger en France, en raison de coûts élevés.

Mieux penser les produits

Réduire les déchets mis en décharge passe par l'amélioration de l'éco-conception des produits. Pour y parvenir, fabricants, recycleurs et équipes de marketing devront davantage travailler ensemble afin d'anticiper la fin de vie des produits. Objectif : « réduire drastiquement les quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché » pour ne pas reproduire les erreurs du PET opaque.

La « modernisation des centres de tri » rime avec « robotisation ». Les professionnels espèrent créer une filière reconnue de robots de tri intelligents. Ils souhaitent aussi accroître leur présence sur les marchés internationaux. Dans cette perspective, une promotion de PME va être accompagnée via l'accélérateur de la BPI, ainsi que via Stratexio pour créer un vrai leadership de la filière « transformation et valorisation des déchets ». Enfin, la filière compte accompagner les travailleurs dans la mutation profonde des métiers et des besoins en compétences accrues, notamment dans le numérique. Le comité stratégique de filière créé par la signature du contrat est présidé par Jean-Louis Chaussade, directeur général de Suez.

06/02/2019

LA RSE AU SERVICE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comment la RSE peut-elle contribuer à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) ? La plate-forme RSE formule 15 recommandations au gouvernement, aux entreprises, à leurs relais et aux partenaires sociaux pour mieux inclure les ODD dans la stratégie RSE.

La **responsabilité sociétale et environnementale (RSE)** des entreprises peut jouer un rôle important pour atteindre les **17 objectifs de développement durable (ODD)**. À cette fin, le 22 octobre dernier, la plate-forme RSE a remis son avis à Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire. Son premier constat est que les **ODD** souffrent d'un manque de notoriété. Ils demeurent peu connus du grand public et seulement la moitié des entreprises du **SBF 120** les ont évoqués dans leur rapport de **développement durable** en 2017.

Les 17 ODD constituent un programme d'actions pour le développement durable à l'horizon 2030. Ils comprennent notamment la fin de la pauvreté, de la faim, l'accès à l'éducation, l'égalité entre les sexes, la protection de l'environnement et la transformation des modes de consommation, de production et de développement urbain. Les gouvernements membres des Nations Unies se sont engagés à les mettre en œuvre et à rendre compte de leurs avancées. Toutefois, l'ensemble des acteurs – collectivités, entreprises, chercheurs, ONG, associations et citoyens – sont invités à contribuer à l'atteinte de ces objectifs. La plate-forme RSE dresse donc 15 recommandations pour améliorer les synergies entre ODD et RSE.

15 recommandations pour allier RSE et ODD

En premier lieu, la plate-forme RSE recommande au gouvernement de « *porter les ODD à l'échelle nationale et internationale* », « *communiquer, sensibiliser, former et informer* » et « *rendre les ODD accessibles et attractifs pour*

les entreprises ». En particulier, le gouvernement devrait expliquer en quoi les ODD constituent une opportunité pour les entreprises. Pour assurer la cohérence de sa politique, il ne devrait pas s'engager dans des accords commerciaux qui feraient obstacle à la mise en œuvre des ODD. Enfin, le gouvernement devrait porter les ODD au niveau européen pour en faire une priorité de la future Commission européenne élue en mai 2019.

La plate-forme RSE propose par ailleurs le lancement d'une campagne de communication et de sensibilisation à destination du grand public pour faire connaître les ODD. Elle soumet également au gouvernement d'inclure les ODD dans les formations de l'enseignement supérieur. Elle conseille en plus d'inclure les ODD dans la commande publique et dans les partenariats publics-privés.

Les entreprises reçoivent aussi leur lot de recommandations. L'avis leur propose d'analyser leur activité au regard des cibles des ODD pour identifier éventuellement de nouveaux enjeux RSE. La plate-forme RSE leur recommande de relier les actions de mécénat à des ODD et de les intégrer à leurs démarches d'achat ou d'investissement responsable.

En outre, les organisations professionnelles et les autres relais des entreprises ont un rôle important à jouer. Ils pourraient analyser les enjeux sectoriels de la RSE présents dans les ODD. Il serait aussi intéressant que ces organisations recensent les outils disponibles et les bonnes pratiques pour les inclure dans une démarche RSE. Enfin, la plate-forme RSE conseille aux partenaires sociaux d'inclure les ODD dans le dialogue social, ainsi que d'intégrer des cibles et indicateurs ODD dans la négociation d'accords de branche et d'accords-cadres transnationaux.

Par Matthieu Combe, journaliste scientifique

07/11/2018

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE TESTE SA PREMIÈRE NORME

L'Afnor dévoile une première mondiale : la première norme expérimentale consacrée à l'économie circulaire. Elle vise à mieux faire connaître ce modèle économique et à contribuer à son essor pour tous les types d'organisme, quelles que soient leur taille et leur nature.

Depuis peu, l'économie circulaire est dans la bouche du gouvernement et des industriels. L'Afnor avait répondu à l'appel de plus de 50 organisations à la recherche d'une approche concertée. Presque deux ans après, ce travail a donné naissance à la norme [Xp X30-901](#). Elle est désormais à la disposition de tous les acteurs socioéconomiques qui souhaiteraient engager des expérimentations à l'échelle d'une ville, d'une agglomération ou d'une administration et, bien entendu, d'une entreprise. La fin de la période d'essai est fixée au 30 septembre 2021.

Une norme pour parler de la même économie circulaire

Cette norme volontaire invite toute organisation à mettre en place un [système de management de projet d'économie circulaire](#). Pour ce faire, elle croise les [trois dimensions du développement durable \(environnement, économie, social\)](#) avec les [sept domaines d'action de l'économie circulaire](#). Ces derniers couvrent l'approvisionnement durable, l'écoconception, la symbiose industrielle, l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage et la gestion efficace des matières ou produits en fin de vie.

À l'image des méthodes éprouvées pour le management de l'énergie et de l'environnement, la norme XP X30-901 définit les termes, principes et pratiques, et énonce des lignes directrices, recommandations et exigences relatives au système de management de projet d'économie circulaire. Les organismes les plus volontaristes pourront solliciter une certification de la part d'un organisme tierce-partie.

Une norme pour quels projets ?

La notion de « projet » est à entendre au sens large. La norme précise que « *est identifiée comme projet toute ambition de changement portée par un organisme visant à faire évoluer partiellement ou totalement son activité vers un modèle plus efficace simultanément dans l'utilisation des ressources, limitant l'impact environnemental de ses activités et améliorant le bien être des individus* ». Il concerne à la fois « les activités, produits ou services » de l'organisme.

L'organisation internationale de normalisation (ISO) vient de lancer ses propres travaux sur l'économie circulaire. Ils se dérouleront sous présidence française, avec comme base de travail, le texte français. L'Afnor lance donc un nouvel appel à participation pour rejoindre la commission de normalisation « [Economie circulaire](#) ». Celle-ci regroupera toutes les parties prenantes intéressées désireuses de participer à l'élaboration de cette nouvelle norme internationale. L'Afnor y attend des associations, industriels, sociétés de services, collectivités locales, institutions dont le ministère de la Transition écologique et solidaire, l'Institut National de l'Economie Circulaire et l'ADEME.

Par **Matthieu Combe**, journaliste scientifique

25/10/2018

MANAGEMENT DE L'INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

22/04/2019